

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2015.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 31 Mars 2015.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 Mars 2015, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Mars 2015, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 Mars 2015.

Tunis, le 29 Avril 2015

**Le Commissaire Aux Comptes :
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA**

BILAN
arrêté au 31/03/2015
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/03/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	949 317	856 264	967 497
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		416 858	383 431	424 053
b - Obligations et Valeurs assimilées		532 459	472 833	543 444
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		361 615	463 703	364 115
a - Placements monétaires	3-3	307 021	392 298	303 937
b - Disponibilités	3-9	54 594	71 405	60 178
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	348	348	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 311 280	1 320 315	1 331 961
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 306	3 312	4 207
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		3 306	3 312	4 207
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 259 607	1 279 545	1 286 001
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	48 367	37 458	41 753
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		41 753	31 304	10
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		6 614	6 154	41 743
ACTIF NET		1 307 974	1 317 003	1 327 754
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 311 280	1 320 315	1 331 961

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 Mars 2015

(Unité : en Dinars)

	Notes	<i>Période du</i> 01/01/2015 au 31/03/2015	<i>Période du</i> 01/01/2014 au 31/03/2014	<i>Période du</i> 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	6 945	5 812	40 808
a - Dividendes		-	-	17 801
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 945	5 812	23 006
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	3 212	3 861	15 096
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 157	9 673	55 903
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 543	-3 519	-14 182
REVENU NET DES PLACEMENTS		6 614	6 154	41 721
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 614	6 154	41 721
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	21
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 614	6 154	41 743
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	-21
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-46 956	12 697	18 571
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		20 885	1 850	-43
* Frais de négociation de titres		-323	-51	-523
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(19 780)	20 651	59 726

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Mars 2015

(Unité : en Dinars)

	Période du 01/01/2015au 31/03/2015	Période du 01/01/2014au 31/03/2014	Période du 01/01/2014au 31/12/2014
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	6 614	6 154	41 721
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 46 956	12 697	18 571
c - +/- values réalisées sur cession de titres	20 885	1 850	- 43
d - Frais de négociation de titres	- 323	- 51	- 523
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 31 294
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	-	-	2 969
* Capital	-	-	2 933
* Régularisation des sommes non distribuables.	-	-	15
* Régularisations des sommes distribuables.	-	-	21
* Droits d'entrée	-	-	-
b - Rachats	-	-	-
* Capital	-	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables.	-	-	-
* Régularisation des sommes distribuables.	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 19 780	20 651	31 401
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1 327 754	1 296 353	1 296 353
b - En fin de période	1 307 974	1 317 003	1 327 754
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	22 912	22 859	22 859
b - En fin de période	22 912	22 859	22 912
VALEUR LIQUIDATIVE	57,087	57,614	57,950
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-1,49%	1,59%	4,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtés au 31/03/2015

(Unité en Dinars)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/03/2015, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à 949 317 DT contre 856 264 DT au 31/03/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Coût d'acquisition	1 018 205	883 705	988 445
- Actions et droits rattachés	471 134	377 777	405 806
- Titres OPCVM	27 096	45 948	52 663
- Obligations et valeurs assimilées	519 975	459 980	529 975
Plus ou moins values potentielles	-81 372	-40 293	-34 416
- Actions et droits rattachés	-81 867	-40 847	-34 824
- Titres OPCVM	495	554	408
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	12 484	12 853	13 469
Total	949 317	856 264	967 497

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 6 945 DT pour la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015 contre un montant de 5 812 DT du 01/01/2014 au 31/03/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Revenus des actions	-	-	15 963
- Revenus des Titres OPCVM	-	-	1 838
- Revenus des Obligations	6 945	5 812	23 006
Total	6 945	5 812	40 808

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015, à 307 021 DT contre 392 298 DT au 31/03/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014(*)	31/12/2014
Bons de trésor à court terme	207 796	207 796	98 390
Compte à terme	99 225	184 502	205 547
Total	307 021	392 298	303 937

(*) Reclassé

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015, à 3 212 DT contre à 3 861 DT du 01/01/2014 au 31/03/2014, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Intérêts/ Placements à terme	2 377	2 415	9 979
- Intérêts/ Bons de trésor	835	1 446	5 116
Total	3 212	3 861	15 096

3-5 Note sur le capital

Capital au 31/12/2014	
- Montant	1 286 001
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-46 956
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	20 885
- Frais de négociation de titres	-323
Capital au 31/03/2015	
- Montant	1 259 607
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Sommes distribuables de l'exercice en cours	6 614	6 154	41 743
Sommes distribuables des exercices antérieurs	41753	31 304	10
Total	48 367	37 458	41 753

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à 3 306 DT contre 3 312 DT au 31/03/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Gestionnaire	1 112	1 118	1 124
- Dépositaire	2 194	2 194	3 083
Total	3 306	3 312	4 207

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2015 au 31/03/2015, à 3 543 DT contre 3 519 DT du 01/01/2014 au 31/03/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Rémunération du gestionnaire	3 252	3 228	13 002
- Rémunération du dépositaire	291	291	1 180
Total	3 543	3 519	14 182

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2015 à 54 594 DT contre 71 405 DT au 31/03/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
- Avoirs en banque	54 594	71 405	60 178
Total	54 594	71 405	60 178

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste demeure inchangé au 31/03/2015 par rapport à celui du 31/03/2014, il s'élève à 348 DT et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2015	31/03/2014	31/12/2014
Dividendes à recevoir	348	348	348
Total	348	348	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/03/2015

(Unité : en Dinars)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/03/2015	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		471 134,341	389 267,040	29,69%	29,76%
AE TECH	4 500	11 880,000	10 318,500	0,79%	0,79%
ATB	3 000	13 095,569	14 070,000	1,07%	1,08%
ATL	15 475	43 857,120	43 376,425	3,31%	3,32%
BS	1 000	28 000,000	27 082,000	2,07%	2,07%
BTEI ADP	550	16 895,000	11 570,900	0,88%	0,88%
CAR CEMENT	39 175	94 560,363	75 686,100	5,77%	5,79%
ENNAKL	2 974	31 044,249	30 786,848	2,35%	2,35%
ESSOUKNA	3 000	16 461,163	15 750,000	1,20%	1,20%
NEW BODY LINE	1 974	11 897,572	12 677,028	0,97%	0,97%
SERVICOM	3 000	42 595,740	39 000,000	2,97%	2,98%
SFBT	1 080	33 187,200	29 114,640	2,22%	2,23%
SIPHAT	1 400	35 593,600	10 500,000	0,80%	0,80%
SITS	852	2 388,508	1 511,448	0,12%	0,12%
SOMOCER	4 000	11 360,000	12 104,000	0,92%	0,93%
SOTRAPIL	936	23 356,730	8 182,512	0,62%	0,63%
SOTUVER	2 596	16 444,840	12 354,364	0,94%	0,94%
TPR	1 680	6 195,687	6 874,560	0,52%	0,53%
TUNINVEST	600	6 304,000	7 260,000	0,55%	0,56%
TUNIS RE	2 685	26 017,000	21 047,715	1,61%	1,61%
Obligations		519 975,000	532 459,062	40,61%	40,71%
AMENBANK2009 B	500	33 325,000	34 082,595	2,60%	2,61%
ATL 2014-3 C	500	50 000,000	50 427,398	3,85%	3,86%
BNA 2009 SUB	1 000	66 650,000	69 474,061	5,30%	5,31%
BTE 2009	1 000	50 000,000	51 133,425	3,90%	3,91%
BTK 2014-1 B	1 000	100 000,000	101 730,850	7,76%	7,78%
CIL 2012/1	500	20 000,000	20 002,623	1,53%	1,53%
ELW 2013	1 000	80 000,000	84 050,411	6,41%	6,43%
HL F 2010/1	1 000	20 000,000	20 658,192	1,58%	1,58%
TL 2013-2 B	1 000	100 000,000	100 899,507	7,69%	7,71%
OPCVM		27 095,624	27 591,116	2,10%	2,11%
SICAV_EPARGNANT	266	27 095,624	27 591,116	2,10%	2,11%
Total Général		1 018 204,965	949 317,218	72,40%	72,58%